

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mercredi (après-midi) 1^{er} juin 2016

Direction de l'instruction publique

36 2015.RRGR.868 Motion 214-2015 Imboden (Berne, Les Verts) Préservation des places d'apprentissage et lutte contre le chômage des jeunes

N° de l'intervention: 214-2015
Type d'intervention : Motion
Déposée le: 06.09.2015
Déposée par: Imboden (Berne, Les Verts) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgence: refusée le 09.09.2015
N° d'ACE: 258/2016 du 2 mars 2016
Direction: INS

Préservation des places d'apprentissage et lutte contre le chômage des jeunes

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Etudier toutes les possibilités de renforcer le marché des places d'apprentissage afin de protéger les apprentis des risques accrus de chômage auxquels la crise les expose.
2. Envisager des mesures à plusieurs niveaux, notamment :
 - a) renforcer les mécanismes de surveillance des apprentissages et les commissions de formation professionnelle afin de pouvoir offrir un meilleur suivi aux apprentis et répondre aux besoins des entreprises de formation aux prises avec de graves difficultés économiques ;
 - b) augmenter le nombre de promoteurs de places d'apprentissage ;
 - c) créer un service de placement chargé de retrouver une place d'apprentissage aux jeunes qui ont perdu la leur suite à des restructurations ou des suppressions de personnel.
3. Pour réaliser ces mesures, on créera un fonds de la formation professionnelle financé par les entreprises qui ne forment pas d'apprentis dans le but de soutenir les entreprises formatrices ou on désignera une commission cantonale tripartite responsable de la mise en œuvre des mesures.

Développement :

Les jeunes sont durement touchés par le chômage, plus que la moyenne. Dans le canton de Berne, le taux de chômage des 20 à 24 ans était de 3,1 pour cent en 2014, nettement plus que la moyenne de 2,4 pour cent (source : Rapport sur la situation économique, mai 2015, beco, p. 22, en allemand, résumé en français p. 10). Concrètement, 1459 jeunes entre 20 et 24 ans sont concernés. D'après le beco, le manque d'expérience professionnelle des jeunes est un handicap, surtout en période de ralentissement de l'économie (p. 22).

Ces derniers mois, la situation s'est dégradée sur le marché de l'emploi. Depuis que la Banque nationale a décidé de supprimer le taux plancher du franc suisse par rapport à l'euro, les annonces de restructuration et de suppression d'emplois se succèdent. La crise se fait sentir dans l'industrie (chimie, horlogerie, machine-outil), mais aussi dans l'hôtellerie, la restauration et le commerce de détail. On sait que les jeunes paient un lourd tribut en période de crise car ils servent de tampon. Pour eux, la crise est déjà une dure réalité : les dernières statistiques (seco, juin 2015) montrent que le chômage des jeunes a fait un bond de six pour cent par rapport au mois précédent (contre 5,2% pour la population active dans son ensemble).

Les places d'apprentissage seront aussi concernées à court terme, puisqu'une part significative des apprentis sont employés dans les branches touchées par la crise. Le dernier baromètre des places d'apprentissage indiquait déjà un recul de 1500 places dans les métiers techniques et de 3500 places dans le commerce. Ces deux branches proposent à elles seules plus de 35 000 places d'apprentissage par an.

Le canton de Berne prend déjà des mesures pour lutter contre le chômage des jeunes. Il propose par exemple des formations transitoires aux jeunes qui ne trouvent pas de solution de raccordement

à l'issue de leur scolarité obligatoire ou qui n'ont pas de diplôme du secondaire II (réponse à l'intervention 070-2014). Selon la réponse donnée à cette intervention, « il n'existe pas de demande pour la mise sur pied d'autres projets durant la transition entre la formation (diplôme de formation professionnelle ou de l'enseignement supérieur) et le monde du travail. [...] Selon l'évolution du marché du travail, des offres complémentaires sont mises à disposition. »

Réponse du Conseil-exécutif

L'auteure de la motion craint que le franc fort porte atteinte à la motivation des entreprises à former des jeunes ainsi qu'à leur activité de formation et, partant, que plus de jeunes soient touchés par le chômage. Elle demande par conséquent au Conseil-exécutif d'examiner toutes les possibilités existantes de renforcer le marché des places d'apprentissage ainsi que de prendre des mesures à différents niveaux en faveur des apprentis et apprenties.

Remarques préliminaires

L'un des objectifs premiers du Conseil-exécutif est de faire en sorte que tous les adolescents, adolescentes et jeunes adultes puissent obtenir un titre du degré secondaire II, en particulier un titre de la formation professionnelle, quelle que soit la situation économique. Il a d'ailleurs fait de cet objectif un objectif de législature et l'a également consigné dans la Stratégie de la formation. Au cours des dix dernières années depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur la formation professionnelle, de grands progrès ont été réalisés dans ce domaine. Ainsi, le partenariat entre la Confédération, les cantons et les milieux économiques (organisations du monde du travail) a été renforcé. La plupart des ordonnances sur la formation ont en outre été révisées et comportent désormais des contenus de formation en lien avec le marché du travail. Le marché des places d'apprentissage a été exploité activement et le passage de l'école obligatoire à la formation professionnelle ainsi que de la formation professionnelle au monde du travail a été optimisé. De plus, les solutions transitoires ont été spécifiquement développées pour les groupes cibles et le Case management Formation professionnelle a été mis sur pied. Enfin, plusieurs nouvelles professions et plus de 40 formations sanctionnées par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP ; formation initiale de deux ans) ont été créées.

Grâce à toutes ces mesures et au travail quotidien des partenaires de la formation professionnelle, la formation professionnelle est remarquablement établie dans le canton de Berne. Ce dernier enregistre par ailleurs un taux de diplômés et diplômées du degré secondaire II supérieur à la moyenne suisse : 95 pour cent des jeunes adultes possèdent un diplôme de ce degré d'enseignement.

Diverses mesures ont permis de surmonter la crise financière sans conséquences négatives sur les places d'apprentissage, bien que nombre d'entreprises aient dû instituer le chômage partiel. A l'heure actuelle, le franc fort pèse en particulier sur les entreprises exportatrices. Ainsi, certaines entreprises touchées par des restructurations ont déjà commencé à supprimer des places d'apprentissage. Cette situation va vraisemblablement s'aggraver. Cependant, en raison du déclin démographique, les places d'apprentissage vacantes ne peuvent toujours pas être toutes pourvues, et ce même dans les professions techniques, qui souffrent particulièrement de la situation économique actuelle.

Point 1

Le canton a pour tâche permanente de renforcer le marché des places d'apprentissage dans les limites de ses possibilités et de préserver la motivation des entreprises à former des jeunes ainsi que leur activité de formation. Il assume cette tâche en collaboration avec les organisations du monde du travail et ne limite pas son engagement aux périodes de conjoncture défavorable. Comme mentionné précédemment, le canton a lancé toute une série de mesures depuis la crise des places d'apprentissage de 2005, lesquelles ont permis d'atteindre un taux de formation élevé dans la formation professionnelle également en temps de crise économique

Point 2

Les mesures dont l'auteure de la motion demande l'examen sont déjà mises en œuvre aujourd'hui :

- Les activités de surveillance et de conseil ont été renforcées lorsque l'organisation structurelle du canton dans le domaine de la formation professionnelle a été modifiée en 2006. En sus de sa mission de surveillance, le conseil en formation accompagne et soutient ainsi les parties au contrat d'apprentissage (apprentis et apprenties, formateurs et formatrices, entreprises) en fonction de la situation et des besoins. A l'heure actuelle, le taux de résiliation des contrats d'apprentissage s'élève à neuf pour cent dans le canton de Berne et se situe donc en deçà de la

moyenne suisse (10 %). Des programmes spéciaux (p. ex. Qualigastro) ont par ailleurs été mis en place dans les branches enregistrant un taux de résiliation supérieur à la moyenne. Lorsque des entreprises font faillite ou doivent supprimer des places d'apprentissage en raison de difficultés économiques, le conseil en formation transfère immédiatement leurs apprentis et apprenties dans une autre entreprise formatrice. Grâce à la bonne collaboration avec les branches, les apprentis et apprenties peuvent dans la plupart des cas être replacés.

- Suite à la crise des places d'apprentissage, le canton a lancé une promotion des places d'apprentissage de concert avec les milieux économiques. La demande en places d'apprentissage étant pour l'instant en baisse à cause du déclin démographique, il n'est pas nécessaire d'augmenter le nombre de promoteurs. Il est en revanche important que suffisamment de jeunes soient formés dans les domaines ayant passablement besoin de main-d'œuvre qualifiée. Des activités ciblées sont menées à cet égard (p. ex. en informatique ou dans le domaine de la santé).
- Les jeunes qui résilient leur contrat d'apprentissage ou dont le contrat d'apprentissage est résilié sont aujourd'hui déjà soutenus, au besoin, par différentes institutions qualifiées collaborant avec le conseil en formation. Ils peuvent ainsi bénéficier des prestations des services de conseil dans les écoles professionnelles, de l'Orientation professionnelle et personnelle ainsi que du Case management Formation professionnelle. En coopération avec le beco, un scénario d'urgence a été élaboré afin d'aider les jeunes dans la recherche d'un emploi à l'issue de leur apprentissage en cas de conjoncture défavorable.

Point 3

Les milieux politiques et économiques sont d'accord sur le fait que l'activité de formation professionnelle doit impérativement être préservée, quelle que soit la situation économique. Dans les cantons romands et le canton de Zurich, les fonds cantonaux pour la formation professionnelle et les fonds de branche sont répandus. Dans le canton de Berne, plusieurs interventions parlementaires sur le sujet ont été rejetées (la dernière lors de la session de janvier 2016 : M 128/2015). Cela tient avant tout au fait que la formation professionnelle est bien établie dans le canton de Berne. Les mesures de soutien ont fait leurs preuves jusqu'à présent. La création d'un fonds pour la formation professionnelle constituerait en outre une intervention régulatrice dans les affaires des entreprises qui ne forment pas d'apprentis et d'apprenties. Toutefois, ce sujet n'a encore jamais fait l'objet d'une discussion de fond au niveau politique. Ces prochaines années, le monde du travail va fondamentalement changer dans le cadre de la 4^e révolution industrielle, ce qui aura aussi des conséquences pour la formation professionnelle. Les formations gagneront vraisemblablement en flexibilité et de nouvelles professions verront le jour, lesquelles sont encore peu ancrées dans les structures et les branches ordinaires. Elles ne pourraient donc pas tirer profit d'un fonds de branche. Par conséquent, le canton de Berne ne souhaite pas perdre la marge de manœuvre dont il dispose s'agissant de l'encouragement de la formation professionnelle et examinera en détail, avec les partenaires de la formation professionnelle, la possibilité de créer un fonds cantonal pour la formation professionnelle. Il n'est par ailleurs pas nécessaire de mettre en place une commission cantonale tripartite, comme le propose l'auteure de la motion, étant donné que les différentes parties prenantes sont déjà représentées dans le Conseil pour la formation professionnelle. Ce dernier conseille la Direction de l'instruction publique essentiellement pour toutes les questions en lien avec le renforcement de la formation professionnelle et la mise en œuvre des mesures dans ce domaine.

Conclusions

Le Conseil-exécutif estime qu'une bonne collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle ainsi qu'un système de formation proche du marché du travail et axé sur la pratique incluant des mesures d'accompagnement et de soutien sont les clés pour prévenir le chômage des jeunes dans la formation professionnelle. Renforcer le marché des places d'apprentissage n'est à cet égard que l'une des tâches permanentes du canton. En revanche, une collaboration intense entre les partenaires de la formation professionnelle permet d'empêcher que les adolescents, adolescentes et jeunes adultes soient simplement considérés par les entreprises comme un moyen d'amortir les crises qui surviennent sur le marché du travail.

Le Conseil-exécutif est cependant aussi conscient que le dynamisme du marché du travail et l'évolution rapide des technologies peuvent avoir des conséquences inattendues pour la formation professionnelle et en particulier pour le marché des places d'apprentissage. Ainsi, l'observation de ces développements constitue une tâche permanente de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle. L'administration est soutenue à ce sujet par le Conseil

pour la formation professionnelle et par la collaboration interinstitutionnelle mise en place avec les autorités du marché du travail, les autorités sociales et les autorités chargées du domaine des migrations. Si nécessaire, des mesures supplémentaires peuvent être mises en œuvre à court terme.

Proposition du Conseil-exécutif :

Vote point par point

Chiffre 1: adoption et classement

Chiffre 2: adoption et classement

Chiffre 3: adoption sous forme de postulat

Le président. Wir fahren mit Traktandum 36 weiter, der Motion «Lehrstellen erhalten – Jugendarbeitslosigkeit bekämpfen». Die Ziffer 3 wurde zurückgezogen. Die Ziffern 1 und 2 werden vom Regierungsrat zur Annahme mit gleichzeitiger Abschreibung empfohlen. Ist die Motionärin damit einverstanden? Oder wird dies hier bestritten? Bitte winken Sie, wenn dies bestritten ist. – Dies scheint nicht der Fall zu sein. Können wir über beide Punkte gleichzeitig abstimmen? Ist dies bestritten? – Dies scheint auch nicht der Fall zu sein. Können wir gleichzeitig auch über die Abschreibung abstimmen? – Auch dies wird nicht bestritten. Somit führen wir eine Abstimmung durch.

Wer die Ziffern 1 und 2 dieser Motion annehmen und gleichzeitig abschreiben will, stimmt ja, wer dies ablehnt, stimmt nein.

Vote

Décision du Grand Conseil :

Adoption et classement des ch. 1 et 2

Oui	103
-----	-----

Non	31
-----	----

Abstentions	0
-------------	---

Le président. Sie haben die Ziffern 1 und 2 mit 103 Ja- gegen 31 Nein-Stimmen bei keiner Enthaltung angenommen und gleichzeitig abgeschrieben.